

2022

BUDGET ET TAXES MUNICIPALES
POINTE-CLAIRE

INSCRIVEZ-VOUS
au service
d'appels automatisés
de la Ville au
pointe-claire.ca

Détails en page 10

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL



TIM THOMAS
MAIRE
514 630-1207
tim.thomas@pointe-claire.ca



ERIN TEDFORD
CONSEILLÈRE – DISTRICT 1
514 630-1288
erin.tedford@pointe-claire.ca



PAUL BISSONNETTE
CONSEILLER – DISTRICT 2
514 630-1289
paul.bissonnette@pointe-claire.ca



KELLY THORSTAD-CULLEN
CONSEILLÈRE – DISTRICT 3
514 630-1290
kelly.thorstad-cullen@pointe-claire.ca



TARA STAINFORTH
CONSEILLÈRE – DISTRICT 4
514 630-1291
tara.stainforth@pointe-claire.ca



CYNTHIA HOMAN
CONSEILLÈRE – DISTRICT 5
514 630-1292
cynthia.homan@pointe-claire.ca



BRUNO TREMBLAY
CONSEILLER – DISTRICT 6
514 630-1293
bruno.tremblay@pointe-claire.ca



ERIC STORK
CONSEILLER – DISTRICT 7
514 630-1294
eric.stork@pointe-claire.ca



BRENT COWAN
CONSEILLER – DISTRICT 8
514 630-1295
brent.cowan@pointe-claire.ca

MOT DU MAIRE



TIM THOMAS
MAIRE

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Nous avons adopté, le 18 janvier dernier, notre budget municipal 2022 dans l'optique de continuer à enrichir l'offre de services municipaux attendue des citoyennes et citoyens et d'améliorer la qualité de vie de notre belle ville, tout en limitant la croissance du compte de taxes municipales.

Pour 2022, la hausse moyenne du compte de taxes sera inférieure à l'inflation, qui est de 4,7 %¹, avec une croissance limitée à 3,9 %. Cela représente une augmentation de 149 \$ pour une maison unifamiliale moyenne d'une valeur de 491 692 \$.

Cette année encore, les propriétaires de commerce bénéficieront d'un taux de taxation réduit pour la première tranche de valeur de 1 M\$ de leur propriété, ce qui a pour but d'encourager et de favoriser le développement des petits commerces.

Le budget de la Ville de Pointe-Claire pour 2022 prévoit des dépenses globales de 160,5 M\$, soit une augmentation de 9,2 M\$ ou 6,1 %.

Cette croissance s'explique par l'augmentation des quotes-parts qu'il faut verser à la Ville de Montréal pour les services d'agglomération, la bonification de l'offre de services de sports et de loisirs grâce à l'acquisition de l'ancien bâtiment du YMCA et la hausse limitée des dépenses opérationnelles municipales.

Tout d'abord, la hausse marquée de 7,8M\$ des quotes-parts exigées par l'agglomération de Montréal, représente 53 % de nos revenus de taxation, soit 75 M\$. Il s'agit du principal poste de dépense budgétaire pour la Ville de Pointe-Claire, et ce, sans aucun droit de regard ni aucune possibilité réelle d'influencer le budget de Montréal.

Ces services comprennent la police, la sécurité incendie, le transport collectif, la production de l'eau potable, le traitement des eaux usées, la qualité des plans d'eau, la qualité de l'air, la cour municipale et l'évaluation foncière.

L'an dernier dans le contexte de la pandémie, le gouvernement provincial a offert une aide financière aux municipalités du Québec. Pour Pointe-Claire, il s'agit d'un montant de 3,9 M\$ non récurrent qui a été placé dans une réserve en vue de limiter l'impact de la hausse des quotes-parts à verser à la Ville de Montréal pour les contribuables de Pointe-Claire cette année.

¹ Indice des prix à la consommation global, octobre 2021

De plus, l'acquisition l'été dernier du bâtiment du YMCA, dont l'ouverture est prévue au printemps en vue de bonifier l'accès à des installations récréatives, représente un montant de 3 M\$ pour les coûts récurrents d'entretien du bâtiment, de programmation et de personnel. Ce montant exclut les revenus anticipés estimés à 1 M\$.

Finalement, et à la suite d'un exercice budgétaire rigoureux des services municipaux et de l'administration, la croissance des dépenses opérationnelles représente 2,1 M\$. Ces prévisions tiennent compte de l'augmentation du coût de certains contrats, notamment en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles et aux assurances.

Par ailleurs, le conseil municipal a adopté, en septembre dernier, le programme triennal d'immobilisations en vue de continuer à réaliser de grands projets qui profiteront à toute la communauté.

En 2022, nous planifions notamment :

- la réfection de cinq rues ;
- la réfection de la passerelle piétonnière Des Sources de l'autoroute 20 ;
- la réalisation de fouilles archéologiques dans le village de Pointe-Claire, sur les avenues Sainte-Anne et Saint-Joachim, en prévision de futurs travaux de réfection ;
- le remplacement de deux surfaces synthétiques aux terrains sportifs du parc Terra-Cotta ;
- des travaux de verdissement au nouveau parc dans le secteur Walton alors que des aménagements suivront en 2023 ;
- l'ajout d'un mini-jeu d'eau au parc Augusta ;
- l'aménagement de toilettes universellement accessibles au parc Tony-Proudfoot ;
- le prolongement du réseau cyclable ;
- le remplacement de véhicules et d'équipements désuets en évaluant l'option hybride ou électrique ;
- la poursuite de la conversion aux DEL de l'éclairage public des rues, parcs et stationnements municipaux.

Ces projets s'ajoutent aux opérations régulières de la Ville permettant de maintenir nos infrastructures et nos équipements en bon état, en plus d'enrichir l'offre de services municipaux et d'améliorer à la qualité de vie de notre ville.

L'avenir de notre ville est prometteur ; aussi, nous allons travailler fort pour continuer à faire de Pointe-Claire un milieu de vie exceptionnel pour toutes et pour tous.



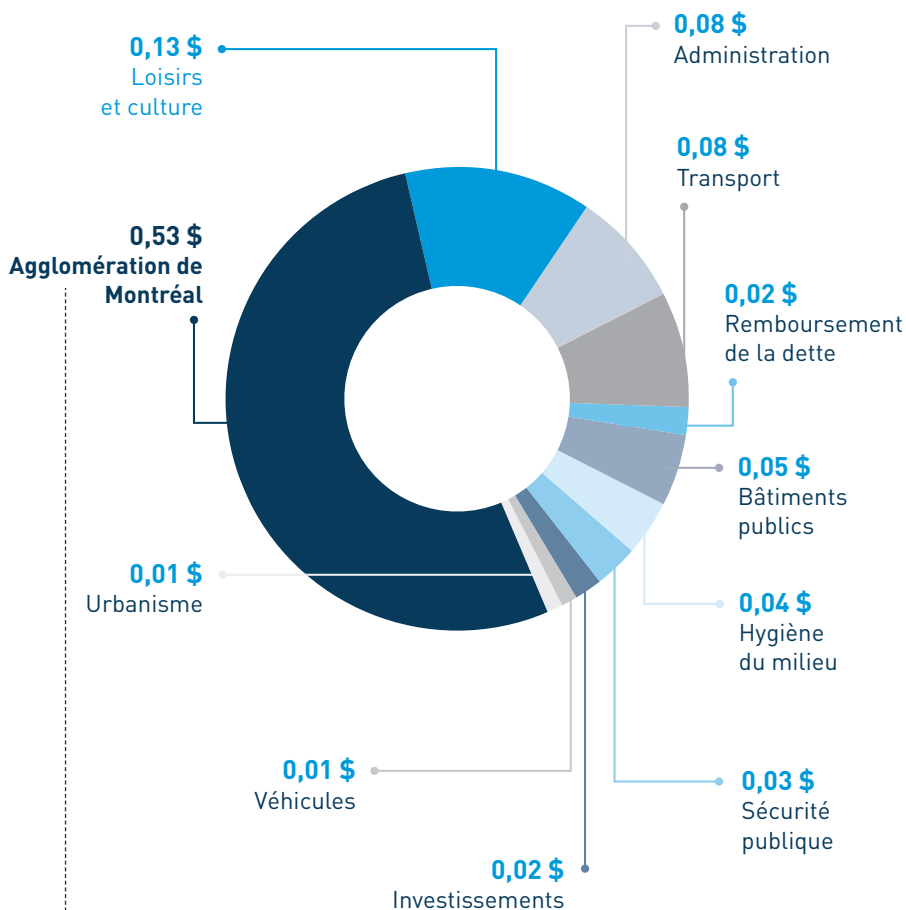
TIM THOMAS
Maire de Pointe-Claire

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

REVENUS	2021	2022	VARIATION
Taxes	134 701 200 \$	141 994 200 \$	5,4 %
Services rendus	5 318 200 \$	6 254 900 \$	17,6 %
Imposition de droits	6 457 700 \$	7 373 400 \$	14,2 %
Paiements tenant lieu de taxes	1 736 900 \$	1 744 500 \$	0,4 %
Transferts	1 481 800 \$	1 634 900 \$	10,3 %
Intérêts et pénalités	825 000 \$	791 800 \$	-4 %
Amendes	782 000 \$	681 900 \$	-12,8 %
Autres revenus	30 200 \$	29 200 \$	-3,3 %
TOTAL	151 333 000 \$	160 504 800 \$	6,1 %

CHARGES	2021	2022	VARIATION
Quotes-parts	67 200 000 \$	75 015 500 \$	11,6 %
Loisirs et culture	21 383 100 \$	23 190 800 \$	8,5 %
Transport	13 119 700 \$	13 943 400 \$	6,3 %
Administration générale	12 648 000 \$	13 756 800 \$	8,8 %
Édifices	8 592 000 \$	9 651 900 \$	12,3 %
Hygiène du milieu	5 988 100 \$	6 640 200 \$	10,9 %
Frais de financement	4 105 600 \$	3 338 500 \$	-18,7 %
Sécurité publique	3 559 900 \$	3 690 400 \$	3,7 %
Urbanisme	2 375 700 \$	2 624 400 \$	10,5 %
Véhicules	2 346 500 \$	2 402 600 \$	2,4 %
Financement et affectations	10 014 400 \$	6 250 300 \$	-37,6 %
TOTAL	151 333 000 \$	160 504 800 \$	6,1 %

OÙ VA VOTRE DOLLAR DE TAXATION ?



Agglomération de Montréal :

Service de police, service de sécurité incendie, transport collectif, production de l'eau potable, traitement des eaux usées, qualité des plans d'eau, qualité de l'air, cour municipale, évaluation foncière

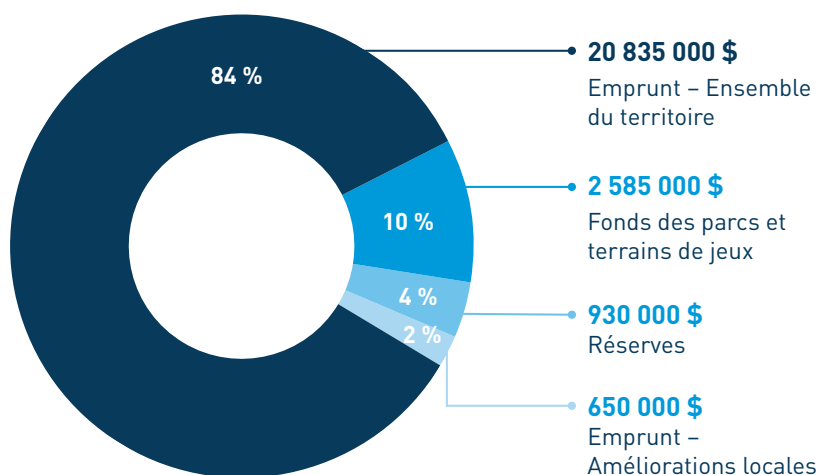
BUDGET D'IMMOBILISATIONS

Le budget d'immobilisations 2022-2023-2024 a été approuvé en séance extraordinaire le 28 septembre 2021.

	2022	2023*	2024*
Construction et rénovation de bâtiments	5 035 000 \$	8 550 000 \$	10 705 000 \$
Amélioration aux infrastructures	9 585 000 \$	6 365 000 \$	8 910 000 \$
Développement du territoire	3 650 000 \$	8 350 000 \$	2 000 000 \$
Parcs et espaces verts	3 890 000 \$	1 540 000 \$	1 190 000 \$
Remplacement et acquisition d'équipements	2 110 000 \$	1 550 000 \$	1 950 000 \$
Développement des technologies de l'information	730 000 \$	1 100 000 \$	625 000 \$
TOTAL	25 000 000 \$	27 455 000 \$	25 380 000 \$

*Les montants pour 2023 et 2024 expriment les projets municipaux envisagés et seront priorisés en fonction de la capacité de payer des contribuables et du potentiel de réalisation.

MODES DE FINANCEMENT 2022



COMPTE DE TAXES

Taux de taxation 2022 par tranche de 100 \$ d'évaluation

CATÉGORIE	TAUX 2021	TAUX 2022
Immeuble résidentiel	0,7777	0,8080
Immeuble de 6 logements et plus	0,7777	0,8080
Immeuble commercial (1 ^{ère} tranche de 1M\$)	3,4030	3,5357
Immeuble commercial (Tranche excédant 1M\$)	3,7250	3,8703
Immeuble industriel	3,9650	4,1196
Terrain vague	1,5554	1,6160
Tarification de l'eau 	0,9651	1,0091

Évolution du compte de taxes pour une maison unifamiliale moyenne

ANNÉE	VALEUR	TAUX	TAXES
2021	491 692 \$	0,7777	3 824 \$
2022	491 692 \$	0,8080	3 973 \$
Variation en \$	–	–	149 \$
Variation en %	–	–	3,9 %

MODALITÉS DE PAIEMENT

VOUS POUVEZ EFFECTUER VOS PAIEMENTS DE QUATRE FAÇONS :

PAR L'ENTREMISE D'UNE INSTITUTION FINANCIÈRE

(en personne, par Internet ou au guichet automatique)

Prévoir deux jours ouvrables pour le traitement de votre transaction.

EN ADHÉRANT AU MODE DE PAIEMENT PRÉAUTORISÉ (PPA) offert

par la Ville selon deux options :

a. Deux versements aux échéances

Les montants inscrits sur votre compte de taxes sont prélevés aux dates d'échéance indiquées.

b. Versements mensuels

Vous pouvez répartir vos paiements en 12 versements égaux (pour un compte de taxes de 300 \$ ou plus).

Des frais d'intérêt et de pénalité seront calculés sur les soldes dus après les deux dates d'échéance, soit le 28 février et le 30 mai 2022.

Le montant du prélèvement est indiqué sur votre compte de taxes. Les prélèvements auront lieu du 28 février 2022 au 28 février 2023.

À tout moment, vous pouvez effectuer un paiement supplémentaire qui viendra réduire le total des intérêts perçus. Dès que votre solde est à zéro, les prélèvements sont automatiquement interrompus jusqu'à l'année suivante.

EN ENVOYANT UN CHÈQUE OU UN MANDAT-POSTE PAR LA POSTE

Prévoir un délai de livraison de trois jours ouvrables. Chaque chèque ou mandat payable à l'ordre de la Ville de Pointe-Claire doit être accompagné du formulaire correspondant.

EN PERSONNE, AU COMPTOIR MULTISERVICES DE L'HÔTEL DE VILLE (451, boulevard Saint-Jean)

(paiement direct par Interac, par chèque ou en argent comptant)

Tout chèque déposé dans la boîte de courrier de l'hôtel de ville sera acheminé à notre institution financière. Prévoir un délai de trois jours ouvrables avant la date d'échéance.

SERVICES EN LIGNE

INSCRIVEZ-VOUS POUR :

- **Recevoir par courriel un avis** indiquant que votre compte de taxes, votre facture d'eau ou un état de compte est disponible dans votre dossier ;
- Consulter **vos états de compte et vos factures** ;
- **Recevoir un rappel** à l'approche des échéances ;
- Bénéficier d'un **crédit de 5 \$** sur votre prochain compte de taxes.

Rendez-vous au www.pointe-claire.ca

DATES D'ÉCHÉANCE

28 FÉVRIER ET LE 30 MAI 2022

Un reçu peut être délivré sur demande, à la suite du paiement.

Aucun rappel d'échéance ne sera transmis par la poste.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :



514 630-1300, poste 1829



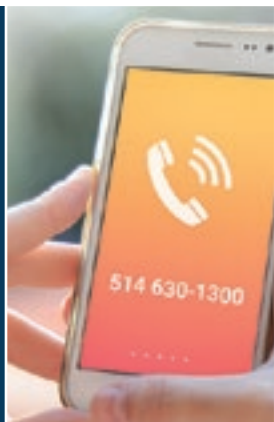
www.pointe-claire.ca



taxes@pointe-claire.ca



Comptoir multiservices –
Hôtel de ville
(451, boulevard Saint-Jean)



SERVICE D'APPELS AUTOMATISÉS

Restez bien informé ! Inscrivez-vous au service d'appels automatisés de la Ville et assurez-vous que nous puissions vous joindre rapidement lors de la diffusion d'alertes et d'avis généraux par téléphone (appel ou texto) ou par courriel :

www.pointe-claire.ca.